

# Espèce invasive : évitons la prolifération de la moule Quagga

La moule Quagga a une capacité de prolifération très importante (vitesse de reproduction considérable, capacité d'adaptation et de reproduction sur de grandes plages de profondeur et de température). Elle peut générer des dégâts importants tant sur le plan environnemental que sur le plan économique (coques des embarcations, pontons, ouvrages portuaires, canalisations d'alimentation en eau potable... colonisés par ces moules).

Sa présence est effective dans le lac Léman. Il est donc primordial de limiter sa prolifération et d'éviter qu'elle ne colonise d'autres plans d'eau qui en sont encore exemptés tel que le lac d'Annecy.



**Plaisanciers, adoptez les bonnes pratiques  
pour lutter efficacement  
contre la prolifération de la moule Quagga**

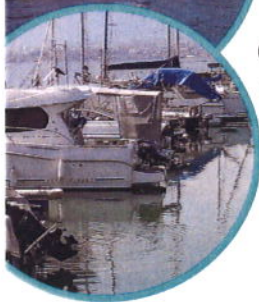
Toutes personnes possédant des embarcations flottantes, motorisées ou non, sont concernées, avant la mise à l'eau mais aussi lors du départ vers un autre plan d'eau.



**INSPECTEZ** votre embarcation et tout le matériel ayant été en contact avec l'eau. Retirez les plantes visibles, la boue, les débris divers et les organismes aquatiques visibles (moules, larves...). **Jetez ces déchets dans une poubelle.**



**VIDANGEZ** et nettoyez ballasts, viviers, coffres à ancre... tous les équipements où l'eau a pu stagner et où les organismes ont pu se cacher ! Ne faites pas cela au bord du lac ou d'un fossé et ne rejetez rien dans les grilles des réseaux d'eaux pluviales. **N'oubliez pas que le récepteur final, c'est le LAC ! Privilégiez les surfaces enherbées**



**LAVEZ** la coque, le moteur, les cordes, l'ancre, les pares-battages à l'eau très chaude (min. 40 °C) ou à haute pression. Il n'est pas nécessaire d'ajouter des détergents.

**LAISSEZ** sécher l'embarcation et ses équipements et si possible, **attendre 4 jours.**

**Soyez vigilants et respectez les consignes  
pour limiter sa propagation !**